

Coup de pouce PAC : évolution des aides



Notre partenaire EDF fait évoluer sa politique commerciale concernant les pompes-à-chaleur.

Les dossiers PAC, dans le cadre du Coup de pouce, bénéficieront pour les devis signés à compter du 1^{er} avril de la rémunération ci-dessous pour les particuliers :

- Ménages classiques : 3 200 euros HT, soit + 700 euros
- Ménages précaires : 5 000 euros HT, soit + 500 euros

Par ailleurs :

- Le prêt à taux 0 pour les prêts jusqu'à 5 ans est maintenu et une baisse sera appliquée le 1^{er} avril aux taux des prêts d'une durée supérieure à 5 ans (voir tableau ci-dessous).
- Pour rappel les partenariats avec 11 fabricants de PAC et des aides de 100 à 450 euros/PAC pour les particuliers.

À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2021

Faites bénéficier vos clients de **la Prime énergie d'EDF** & **d'un Prêt Coup de pouce** bonifié par EDF

Profitez du **TAUX 0%**
et des nouveaux taux
très attractifs

PRÊT COUP DE POUCE PAC Taux client (TAEG)
Nouveau barème au 1^{er} avril 2021

	1-5 ans 12-60 mois	6-7 ans 72-84 mois	8-10 ans 96-120 mois	11-12 ans 132-144 mois	13-15 ans 156-180 mois
1500 à 4999 €	0,00%	1,95%			
5000 à 9999 €	0,00%	1,95%	1,95%		
10000 à 14999 €	0,00%	1,95%	1,95%	2,95%	
15000 à 19999 €	0,00%	1,95%	1,95%	2,95%	2,95%
>=20000 €	0,00%	1,95%	1,95%	2,95%	2,95%

PAC AIR/EAU BAR-TH-104 – PAC Hybride BAR-TH-159